Formation
&
Vie de
l'étudiant

Boursiers 25/26

Bilan IA 25/26 et perspectives
Assiduité 25/26

PC - SCOL

amue
MUTUALISATION + SOLUTIONS

Cadre général

- **Cette webconférence est enregistrée**
- **Supports et enregistrement seront mis à disposition**

- **Plus de 350 personnes inscrits**

Participants :

- Merci de poser vos questions par la conversation durant les interventions.
- Les micros ne sont pas activables par défaut.
- Si vous souhaitez prendre la parole, vous pouvez lever la main et on activera votre micro

Pensez à préciser :

- Votre nom et votre établissement.
- Pour les questions SI, préciser si nécessaire votre SI scolarité (Apogée, Pégase, Outil maison, autres)

Programme

Boursiers 25/26
11 décembre 2025

Intervenants

CNOUS

- **Mme Bénédicte de Percins** – *Sous-directrice Vie étudiante*
- **M. Xavier-Txabi Bertrand** - *Adjoint à la sous-directrice vie étudiante*

DGESIP

- **M. Gael Moricet** - *Chef de département du pilotage et du financement de la vie étudiante*
- **M. Victor Soubeyrand** - *Adjoint au chef de département du pilotage et du financement de la vie étudiante*

Programme

- Campagne IA 2025/2026 :
  - Bilan des procédures liées à l'implantation du nouvel SI OLAFE.
  - Travaux en cours
  - Problématiques identifiées
    - (affichage de l'offre de formation, nomenclatures, transmission des informations à partir des SI scolarités…)
  - Pistes d'améliorations pour 26/27 ?

- Assiduité des boursiers 2025/2026 :
  - Circulaire 25/26
  - Dépôt des listes

Campagne 25/26 :
Bilan et perspectives

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

CAMPAGNE IA DES BOURSIERS 25/26

SOMMAIRE

RAPPEL DES PROCESSUS API OLAFE

BILAN DU PROCESSUS AUTOMATISÉ

L’ASSISTANCE ET LES SOLUTIONS DE CONTOURNEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

RAPPEL DES PROCESSUS API OLAFE

L'API SDB

API – Statut Demande de Bourse

Cette API est appelée par les établissements pour vérifier si l'étudiant peut prétendre à une bourse sur la formation où il souhaite s'inscrire et ainsi s'il peut être exonéré des frais d'inscription.

- L'API permet de vérifier le statut boursier ou non boursier d'un étudiant sur la base des demandes de vœux formulés par l'étudiant.
- L'API est appelée au moment de l'inscription, quel que soit le régime de l'inscription.
- Apogée interroge l'API seulement si l'étudiant indique être boursier avec un régime FI ou reprise d'études.

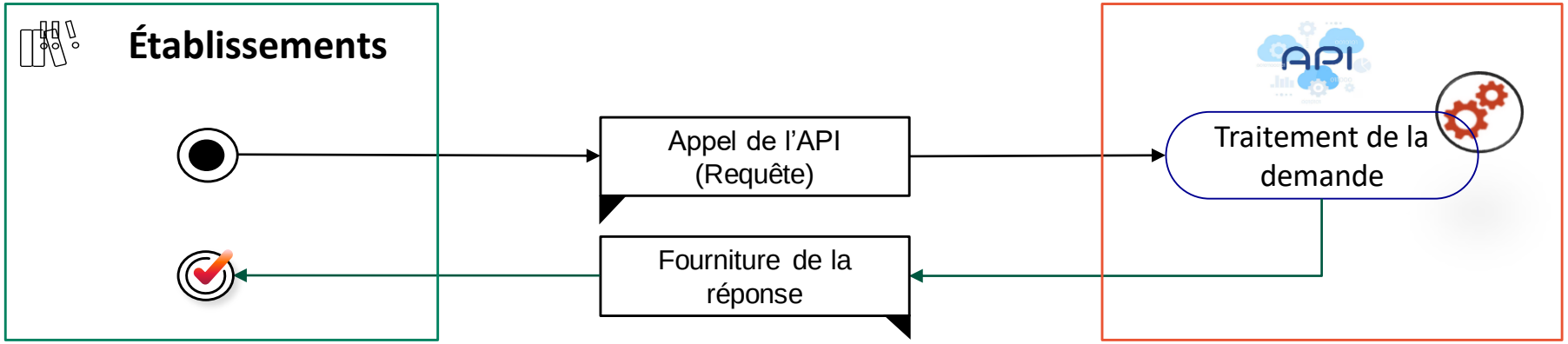

L'API SDB

API – Statut Demande de Bourse

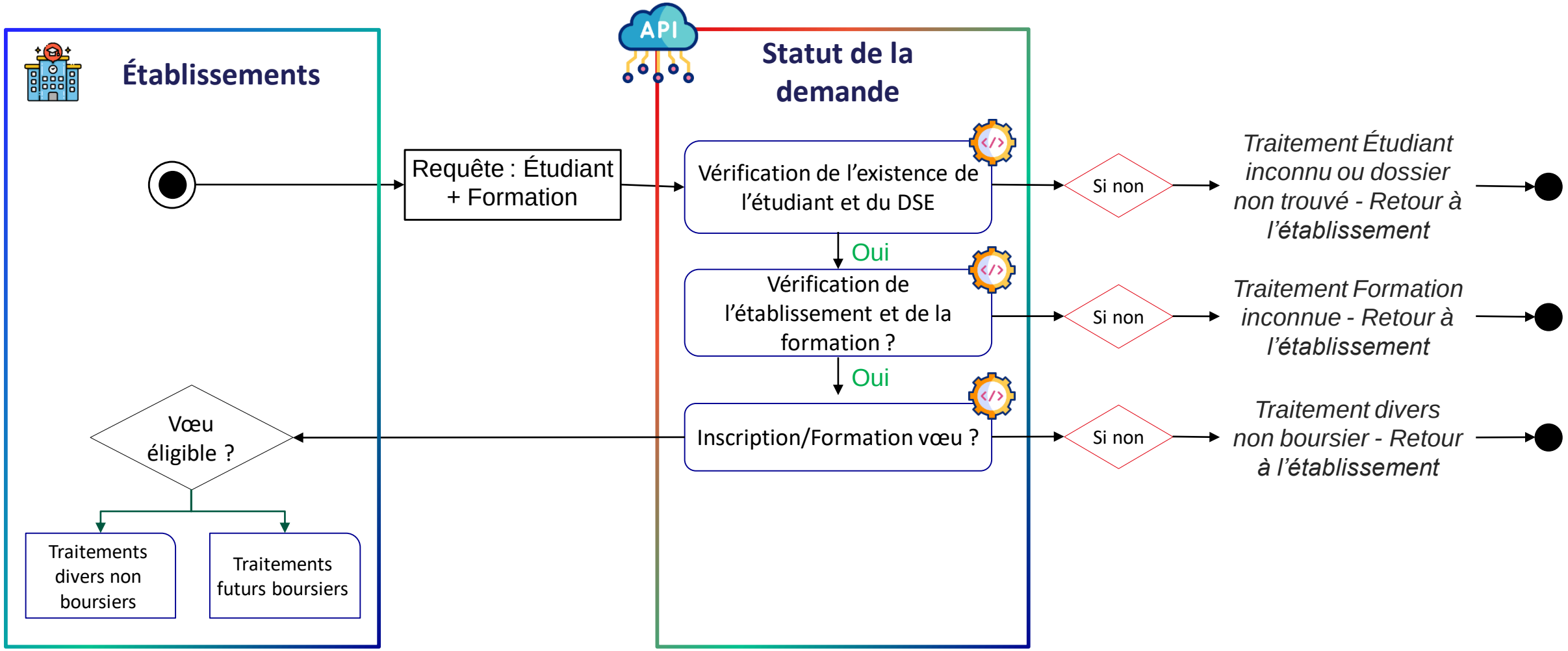

API IA

API – Inscription

Cette API est appelée par les établissements. Elle a pour objectif d'inscrire, d'annuler ou de modifier l'inscription d'un étudiant.

Chaque établissement envoie unitairement au fil de l'eau chaque évènement lié à l'inscription d'un étudiant (Apogée par lot) à une formation **pour lequel OLAFE aura donné un numéro de dossier** de demande de bourse (quel que soit son statut).

Les événements suivants sont envoyés :

- La création de l'inscription pour un étudiant avec DSE,
- La modification d'une inscription suite à un changement de valeur sur le régime d'inscription et/ou le témoin EAD et/ou le cursus Aménagé,
- La saisie de la date du décès de l'étudiant dans la synthèse étudiant
- L'annulation de l'inscription ou la démission de l'étudiant

API IA

API – Inscription

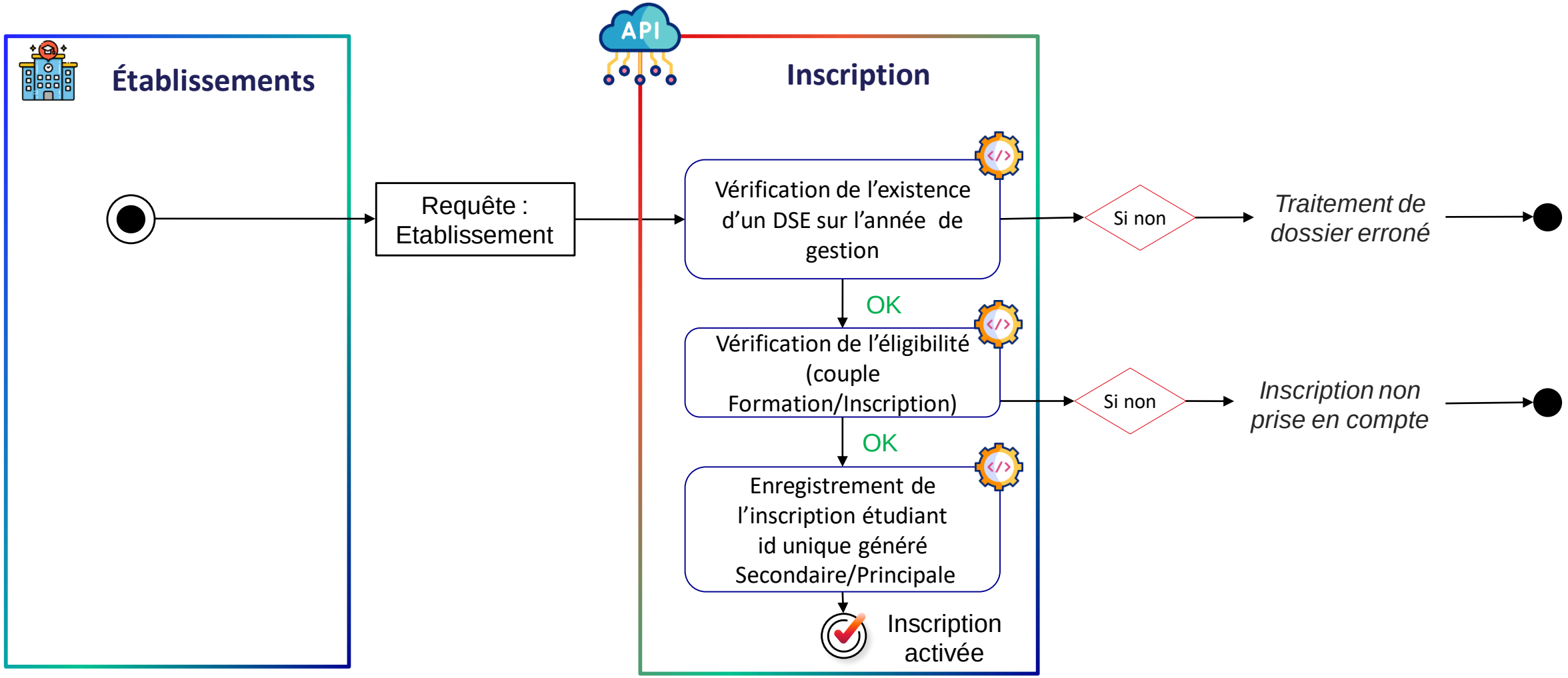

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

BILAN DES REMONTÉES D'IA

L’offre de formation

Principal écueil :

Différences entre :

- l’offre de formation de l’établissement présente dans OLAFE
- l’offre de formation de l’établissement dans son SI.

=> (Code UAI composante / nomenclature OLAFE / niveau)

Nomenclatures OLAFE :

- Révisée chaque année à plusieurs voix CNOUS / DGESIP / établissements
- Lien site AMUE

Les remontées par l'API

Nombre d'établissements raccordés à l'API : 102
Nombre d'inscription via API : 801 120 appels API inscription

Principales difficultés rencontrées:

- Des étudiants qui se déclarent non boursier au moment de l'inscription
- Forçage du statut de boursier par les services de scolarité pour exonérer les étudiants
- Des codes retours difficiles à interpréter par les services de scolarité

Autant de points pris en compte pour améliorer les remontées d'IA en 26/27

Ouverture de l'accès à SVEN en consultation avec possibilité de consulter le statut de boursier définitif

Les remontées par Script

Nombre d’établissements ayant envoyé des listes :

session 1 : 75 établissements pour 19 323 inscriptions

session 2 : 54 établissements pour 5670 inscriptions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Assiduité 25/26

MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX

CONDITIONS DE MAINTIEN DU DROIT A BOURSE

WEBINAIRE 11 DECEMBRE 2025

CONDITIONS DU MAINTIEN DU DROIT A BOURSE

1. **Enjeux du maintien du droit à bourse**

2. **Pilotage et consignes de gestion**

3. **Evolutions techniques à venir**

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Maintien du droit à bourse et non assiduité - cadre réglementaire actuel

1. Code de l'éducation

- ⇨ Les chefs d'établissement fixent les conditions de scolarité et d'assiduité **(art. L612-1-1)**
- ⇨ Si non-respect de ces conditions, remboursement par l'étudiant (**Art. D821-1**)

2. Arrêté du 30 juillet 2019 – cadre national de scolarité et d'assiduité

- ⇨ Obligation d'inscription pédagogique pour l'étudiant
- ⇨ Transmission par les établissements aux CROUS de la liste étudiants boursiers n'ayant pas justifié leur non-assiduité

3. Circulaire 28 mars 2025 – modalités d'attribution des BCS

- ⇨ Obligation inscription et assiduité pour l'étudiant (cours, TD, stages et examens)
- ⇨ Contrôles inscription et assiduité par les établissements
- ⇨ Suspension effectuée par les CROUS et ordres de reversement validées par RRA

4. Note 13 novembre 2025 – mise en œuvre contrôle d'assiduité

- ⇨ Rappel obligation contrôle inscription et assiduité par les établissements
- ⇨ Calendrier des contrôles et des transmissions aux CROUS

5. Enquête annuelle sur le contrôle d'assiduité

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Enjeux : droit à bourse et suivi de l'assiduité

- **Autonomie des établissements, fixant les conditions de l'assiduité et de la non assiduité**
- **Distinct droit à bourse (qui n'est pas une prérogative de l'établissement)**
- **Objectif d'harmoniser un suivi juste de l'assiduité pour l'ensemble des étudiants boursiers quel que soit l'établissement**
- **D'intervenir le plus en amont dans la chaîne de décision en garantissant une procédure contradictoire à l'usager**

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Enjeux – procédure recouvrement indus

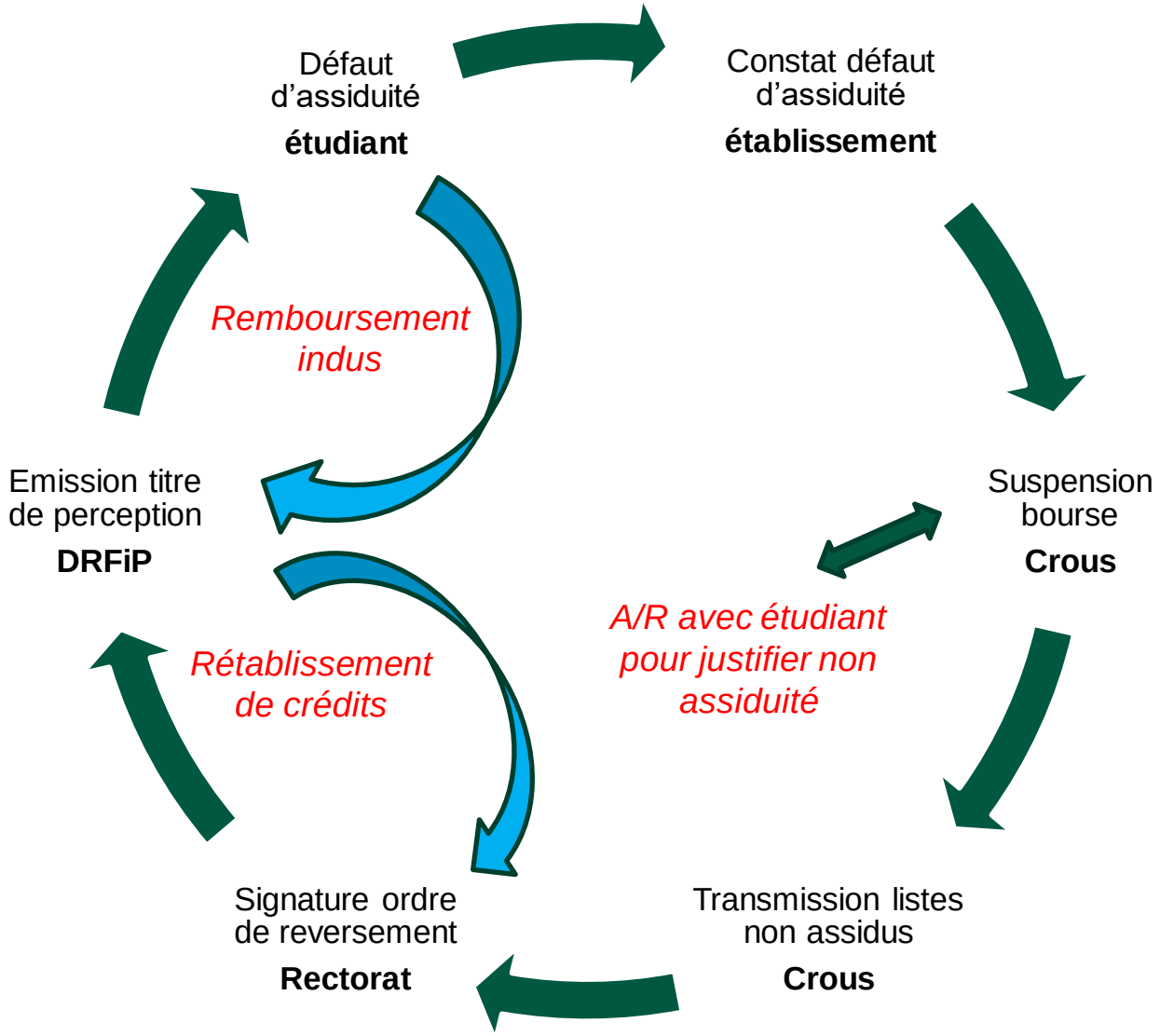

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Enjeux – données du suivi de la non assiduité

- Taux d'étudiants non assidus constatés : **3%** (forts écarts entre académies)

- Non assiduité constatée : **20M€ en moyenne** (24M€ en 2023/2024)

- Permet de financer annuellement les réexamens de bourse (changement d'échelon suite à un changement de situation de l'étudiant)

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pilotage et consignes de gestion – note établissements

Principes

- Cf. L. 612-1-1, prise en compte des règles d'assiduité et de scolarité définies par les établissements, avec la **volonté d'affirmer des règles de gestion nationale de maintien du droit à bourse**

- Systématiser la suspension de bourse avant toute procédure contradictoire et éventuels OR. **Cette suspension est mise en œuvre par le Crous à partir de la déclaration de non-assiduité transmise par l'établissement.**

Evolutions

- Pour les établissements qui suivent la présence en cours et TD : **aucune suspension de BCS pour les déclarations d'absence de moins de 30 jours cumulés**

- Pour les universités : en cas de déclaration d'absence aux examens de fin de semestre, **ne pas établir d'OR sur l'ensemble du semestre mais seulement sur la période d'absence réelle déclarée par l'établissement**

Calendrier

- Pour l'inscription pédagogique : déclaration aux Crous au 1er décembre
- Pour l'assiduité en cours d'année universitaire :
  - Tout au long de l'année pour les absences en cours ;
  - A la fin du 1er et du 2nd semestre pour les examens.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pilotage et consignes de gestion – suivi campagnes et évolutions

- Animation des parties prenants DGESIP / Cnous : webinaires à l'attention des Crous, des rectorats et des établissements
- Enquête données boursiers non assidus année 2024/2025 (DGESIP => Crous) : janvier / mi-février 2026
- 2025/2026 : Pilotage MESRE / DGESIP des remontées des établissements (indicateurs) via les rectorats
- 2026/2027 : compensation des indus pour les boursiers renouvelants (décret)
- Evolutions OLAFE / SVEN

Merci à tous !!!

Passez de bonnes fêtes !!!

amue.fr

Nos réseaux : @amue_com

Webconférence : jeudi 11 décembre 2025 – 10h à 12h